

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 5 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 SG 10 Convention de Subvention du projet « **OASIS** » entre la Ville de Paris et la région Hauts de France, entité mandatée par la Commission Européenne pour l'Initiative « Actions Innovatrices Urbaines » du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le règlement n°1301/2013 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen de développement régional et aux dispositions particulières relatives à l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi", et abrogeant le règlement (CE) n°1080/2006;

Vu l'appel à projets « Actions Innovatrices Urbaines – AIU » du FEDER ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération 2019 SG en date du 19 mars 2019, par lequel Madame la Maire de Paris soumet pour approbation au Conseil de Paris une convention de partenariat entre la Ville de Paris et les partenaires du projet « OASIS », lauréat de l'appel à projets « Actions Innovatrices Urbaines » du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUEL au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention de subvention avec la région Hauts-de-France.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO